



DECISION

N° 2025.012

Le Président de Tisséo-Collectivités,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L 5211-10 ;

Vu la délibération n° D.2017.07.05.1.2 en date du 5 juillet 2017 par laquelle le Comité Syndical a donné mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie pour la réalisation de la 3^{ème} Ligne de Métro et la Ligne Aéroport Express.

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine dans leur version modifiée et approuvée par Arrêté Préfectoral du 21 Décembre 2023 ;

Vu la délibération n° D.2023.10.11.7.4 en date du 11 octobre 2023 par laquelle le Comité Syndical a délégué au Président du SMTC une partie de ses compétences et notamment celle de décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT QUE :

Dans le cadre de la réalisation de la ligne C de métro, dont les travaux ont été déclarés d'utilité publique et urgents par arrêté préfectoral du 7 février 2020, le comblement de certains puits domestiques est rendu nécessaire avant le passage du tunnelier prévu au 1^{er} trimestre 2025.

Ainsi, le puits situé au 71 rue du faubourg Bonnefoy à Toulouse (parcelle 804 AD 432) doit faire l'objet d'un comblement provisoire pendant une période de 2 ans.

A ce titre, il y a lieu de conclure une convention d'occupation temporaire autorisant les travaux avec le propriétaire du puits.

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'AUTORISER les travaux de comblement du puits de la parcelle 804 AD 432.

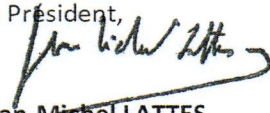
ARTICLE 2 : D'AUTORISER la signature par M. Jean-Jacques Laporte, Directeur Grand Projet, de la convention d'autorisation de travaux.

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE la présente décision au registre des décisions du Comité Syndical et de la transmettre pour visa à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le

30 JAN. 2025

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20250130-2025-012DC-AR
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

